

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 août à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

09/08/2024

Présents : Michel URBAN – Cyrille BECKER – Céline TROSZCZYNSKI - Florianne ZIPPEL –

Absents excusés : Delphine BERGER – Matthieu GOBILLOT – Pierre BENOIT – Denis DUCLERMORTIER

Nombre de procuration : GOBILLOT à BECKER Mélanie – BENOIT à BECKER Cyrille

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 31/2024 Convention proposée par la CCHCPP.

Le premier adjoint présente l'augmentation des tarifs proposée par la CCHCPP pour les prestations de services :

- 19€ l'heure d'agent sans équipement thermique ou technique
- 21€ l'heure d'agent avec équipement thermique ou technique
- 5€ la fiche de paie à façon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide :

- De valider cette convention
- D'autoriser M. Le Maire à la signer

Fait à RAVILLE, le 16 août 2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »


Le Maire,
Michel URBAN

La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY
Marie-Pierre

